



Affiché le 19/12/2016
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 06 décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.
La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Maurice LE CHAMPION, M. Patrick GOUEGOUX, Mme Fabienne HOCHET, M. Armel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, Mme Annie RENARD, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Benoît GUYOT, Mme Marina LE ROUZIC, M. Laurent LE CHAPELAIN, M. Guy ROUSSEL, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, M. Jean-Pierre GRUSON, M. Yazid BOUGUELLID

Absents excusés :

Mme Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à M. Ronan ALLAIN), Mme Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL), Mme Joëlle MARTINEAU (procuration donnée à M. Roland LE SAUCE), M. François GRENET (procuration donnée à M. Guy ROUSSEL), Mme Nathalie BOUVILLE (procuration donnée à Mme Aurélie QUEIJO), Mme Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à M. Jean-Pierre GRUSON)

Secrétaire de séance : M. GUYOT Benoît

COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DE CONSEILS MUNICIPAUX DU 15 NOVEMBRE 2016 ET DU 22 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil municipal approuve les procès verbaux des séances de conseils municipaux des 15 et 22 novembre 2016

### **1- DGS - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Après délibération,

Le Conseil municipal :

- **PROCEDE** à l'élection d'un nouvel Adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue. 33 votants se sont prononcés (25 pour M. BOUQUET et 8 bulletins blancs)
- **DECLARE** que M. Jean Claude BOUQUET est élu Adjoint et occupera le 4<sup>e</sup> rang dans l'ordre du tableau

### **2- DGS - MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** la composition de la Commission permanente environnement et développement durable.
- **MODIFIE** l'article 32 du règlement intérieur du Conseil municipal en conséquence.
- **DESIGNE** M. Jean Claude BOUQUET pour siéger au sein de cette commission désormais composée comme suit : Mme ROUSSEAU, M. GUILLOU, M. TOUATI, M MAHEO, M. BOUGUELLID, Mme LE ROUZIC, M. LE CHAPELAIN, Mme HERVIO, Mme MARTINEAU, M. BOUQUET.

### **3- DGS - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT TITULAIRE POUR LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN**

Après délibération,

Le Conseil municipal :

- **DESIGNE** M. Jean-Claude BOUQUET au vote à bulletin secret (25 bulletins pour et 8 bulletins blancs) délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel du Golfe du Morbihan.

#### **4- DSTS - SMLS - COMITE DE PILOTAGE POUR CTMA - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Jean-Claude BOUQUET représentant titulaire de la commune au sein du comité de pilotage du Syndicat Mixte du Loch et du Sal pour CTMA.

- **DESIGNE** M. Jean-Yves MAHEO représentant suppléant de la commune au sein du comité de pilotage du Syndicat Mixte du Loch et du Sal pour CTMA.

#### **5- DAGRH - AGENTS ITINERANTS : MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la mise en place d'une indemnité forfaitaire annuelle pour les agents itinérants de 210 € bruts annuels.

Pour 2016 : un versement unique en décembre

A compter de janvier 2017 :

- **APPROUVE** le versement mensuel de cette indemnité, soit 17,50 € bruts par mois

- **LIE** cette indemnité au présentéisme (jours calendaires) : montant intégral en cas d'arrêt de travail inférieur ou égal à 5 jours dans le mois, montant proratisé en fonction du nombre de jours d'absence dans le mois lorsque l'arrêt de travail est supérieur à 5 jours

- **AUTORISE** la régularisation du versement de cette indemnité le mois N+1 en fonction des absences du mois N.

#### **6- DF - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2017 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FEDERATION AURAY PREFERENCE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une avance :

- de 292 500 € sur la subvention d'équilibre de l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray afin d'assurer son fonctionnement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017, fin Mars.

- de 4 000 € sur la subvention annuelle de l'année 2017 à la Fédération Auray Préférence afin d'assurer son fonctionnement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017.

**7- DF - GRILLE TARIFAIRE : VOTE DES TARIFS 2017**  
**LOCATION DE MATERIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, HALLES,**  
**MARCHE, CIMETIERE, TARIFS DE MISE EN FOURRIERE, COLLECTE DE**  
**DECHETS VERTS, PHOTOCOPIES, ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LA**  
**SEMAINE DU GOLFE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée, annexée à la présente délibération, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**8- DF - DECISIONS MODIFICATIVES N°2, BUDGET PRINCIPAL-EXERCICE 2016**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°2-2016 pour le Budget Principal de la Ville d'Auray

**9- DF - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -**  
**REVISION DES MONTANTS CONFORMEMENT A LA DECISION MODIFICATIVE N°**  
**2/2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- REVISE le montant des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de paiement (AP/CP) pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets, des décisions ou événements postérieurs au vote du budget primitif et de la décision modificative n°1 de 2016
- CALQUE ces ajustements sur la décision modificative n° 2, soumise au vote du conseil municipal ce même jour.
- VOTE les AP/CP conformément au tableau ci-annexé,
- APPROUVE la liste des AP et CP tels que détaillés dans le tableau ci-annexé.

**10- DF - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire 2016, sur l'exercice budgétaire 2017 pour le budget Principal conformément au tableau annexé.

**11- DF - GARANTIE À 50% D'UN EMPRUNT DE 893 880 € AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN POUR LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS POUR LA RÉSIDENCE LES REFLETS DE SAINT GOUSTAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 446 940 €, représentant 50 % d'un emprunt PSLA d'un montant de 893 880 € que le LOGIS BRETON se propose de contracter auprès de la Caisse de CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN.
- **S'ENGAGE**, au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse de CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN et l'emprunteur.

**12- DF - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES A PROCEDURE ADAPTEE PASSES DU 16 MAI AU 20 NOVEMBRE 2016**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PREND** connaissance du rapport

**13- DICRP - COMMERCIALISATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU MAGAZINE MUNICIPAL ET DES AGENDAS MUNICIPAUX (DE POCHE ET DE BUREAU) : APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU 1/02/17 AU 31/01/2018.**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs publicitaires du magazine et des agendas municipaux pour la période du 1/02/2017 au 31/01/2018.

**14- DSTS - SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS LE LONG DU LITTORAL - SECTEUR DE LA PETITE FORET ET KERLOC'H**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

**15- DSTS - ESPACE JEUNESSE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement du bâtiment de l'Espace Jeunesse, situé Rue Auguste LA HOULLE.

**16- DSTS - PROGRAMME VOIRIE 2017-2019 - ATTRIBUTION DU MARCHE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**17- DSTS - FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET LOCATION DE MATERIEL DE VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas retenir la variante pour le lot n°4 « Sables et gravillons »,
- **AUTORISE** le Maire à signer les accords-cadre à bons de commande avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses, ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**18- DSTS - FOURNITURE DE PIECES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS CADRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** le lot n°3 « Réparation de tuyaux hydrauliques » infructueux au motif que la seule offre reçue est irrégulière,
- **AUTORISE** le Maire à signer les accords-cadre à bons de commande avec les entreprises ayant présentées les offres les plus avantageuses, ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**19- DU - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNALE SITUÉE RUE MARTIN LUTHER KING À M. DOUILLARD ET MME CORNET**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la désaffectation du bien présenté ci-dessus de l'usage direct du public ;
- **DISPENSE** d'enquête publique le déclassement du domaine public communal de l'emprise concernée ;
- **PRONONCE** le déclassement du bien du domaine public et son incorporation dans le domaine privé communal, sans enquête publique préalable ;
- **CÉDE** cette bande de terrain à Mme CORNET et M. DOUILLARD, propriétaires de la parcelle AS n° 644, au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 1860 € ;
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de notaire et de géomètre afférents au dossier par les acquéreurs ;
- **DÉSIGNE** la SCP DUGOR pour la rédaction de l'acte notarié à intervenir ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

**20- DU - CESSION DE L'APPARTEMENT DU 1ER ÉTAGE DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ AU 10, RUE DES ÉCOLES**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 voix contre :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'offre d'achat de 162 000 euros net vendeur de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage (sis 10, rue des Écoles) sans condition suspensive de prêt, au profit de M. et Mme RIGOINE de FOUGEROLLES ;
- APPROUVE la prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs et les frais de géomètre par la commune ;
- DÉSIGNE la SCP Dugor, notaires associés à Auray (sis 3 bis, rue Louis Billet), pour la rédaction des documents nécessaires à cette cession ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avant-contrat de vente (ou compromis de vente), l'acte authentique correspondant et toutes les pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de cette cession ;

#### **21- DEE - CONTRAT DE VILLE GESTION URBAINE DE PROXIMITE**

##### **- APPROBATION D'UNE CONVENTION**

##### **- AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention jointe sur la gestion urbaine de proximité entre l'Etat, la Ville d'Auray, la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le bailleur social Bretagne Sud Habitat, le bailleur social Espacil
- **AUTORISE** le Maire à la signer
- **DONNE** tous les pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

#### **22- DEE - GARDERIE PERI-SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE**

##### **- APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

##### **- AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le versement en 2017 d'une subvention d'un montant de 1 685,32 € à l'A.P.E.L. de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'organisation de la garderie périscolaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'A.P.E.L. Sainte-Thérèse.



**23- DEE - DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'EDUCATION - GRILLES  
TARIFAIRES DE L'ALSH DES VACANCES ET MINI-CAMPS A PARTIR DU 1ER  
JANVIER 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme  
MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau mode de calcul des tarifs des activités des vacances incluant la fusion des tickets sports avec l'Alsh Arlequin et Ker Yvonnick

- **APPROUVE** les taux d'efforts pour les activités correspondantes :

- 0,0053 pour l'ALSH petites vacances et grandes vacances en juillet, derniers jours d'août à Arlequin et le nouveau « club 8-12 ans » toutes vacances

- 0,017 pour l'ALSH grandes vacances Ker Yvonnick au mois d'août

- 0,007 pour les nuitées

- 0,12 pour les mini-camps

**24- DACJ - SERVICE JEUNESSE - GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE JEUNESSE  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme  
MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire 2017 du Service Jeunesse.

**25- DACJ - RESTAURATION DE L'EMPRISE PAVEE DU PONT DE SAINT-  
GOUSTAN.**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION  
DU PATRIMOINE, L'ASSOCIATION MOD KOZH ET LA VILLE POUR  
L'ORGANISATION D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE A DESTINATION DES  
PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le principe d'une soucription publique pour le financement de la restauration de l'emprise pavée du pont de Saint-Goustan.

- **APPROUVE** le projet de convention.

- **AUTORISE** le Maire à le signer.

**26- DACJ - FONDATION DU PATRIMOINE - APPROBATION D'UN AVENANT N°5 PROROGANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT D'UN AN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant de prorogation n°5 à la convention avec la Fondation du Patrimoine.

- **AUTORISE** le Maire à le signer.

**27- DACJ - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ATHENA AU PROFIT DE L'U.S.E.P. POUR L'ORGANISATION DE BALS BRETONS LES 9 ET 10 MARS 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la demande de mise à disposition gratuite de la salle de spectacles de l'Espace Athéna au profit de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.) les jeudi 09 et vendredi 10 mars 2017.

**28- DACJ - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ATHENA AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REPERCUSSION POUR SES 20 ANS LES 12 ET 13 MAI 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la demande de mise à disposition gratuite de la salle de spectacles de l'Espace Athéna au profit de l'Association « Répercussion » pour célébrer ses 20 ans les vendredi 12 et samedi 13 mai 2017.

**29- DACJ - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ATHENA AU PROFIT DE L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT DES CHORALES DES COLLEGES PUBLICS DU MORBIHAN LE JEUDI 18 MAI 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la demande de mise à disposition gratuite de la salle de spectacles de l'Espace Athéna au profit de l'Inspection Académique pour l'organisation d'un rassemblement des chorales des collèges publics du Morbihan le jeudi 18 mai 2017.

**30- DACJ - SEMAINE DU GOLFE 2017 - APPROBATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE D'ENCARTS PUBLICITAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire pour la vente d'encarts publicitaires pour assurer une partie du financement de la programmation de la Semaine du Golfe 2017.

**31- DACJ - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION "L'ARGONAUTE & CO"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

A 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance.